



FAIRE GRANDIR L'ESTIME DE SOI, UN ENFANT À LA FOIS

MÉMO :

Aux : Parents des écoles primaires et secondaires publiques du Québec qui ont besoin d'un soutien dans le cadre de la rentrée scolaire

De : Fondation maman Dion

Date : 17 février 2017

Jusqu'au jeudi 30 mars 2017, vous pouvez déposer une demande pour obtenir une trousse de la rentrée pour l'année scolaire 2017-2018. **Veillez prendre connaissance de la procédure suivante puisque vous devez obligatoirement remplir un formulaire en ligne pour chacun de vos enfants.** Voici comment y accéder :

1. Allez sur le site internet de la Fondation : www.fondationmamandion.org
2. Cliquez sur l'onglet AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE
3. Suivez les instructions

Informations complémentaires :

- Aucune demande ne sera acceptée par la poste.
- Pour les familles qui n'ont pas un accès internet à la maison, nous les invitons à se diriger vers une bibliothèque, un organisme communautaire, un centre local d'emploi ou un bureau Service Canada près de leur domicile.
- La Fondation suggère fortement que le nom et les coordonnées d'un intervenant social, scolaire ou communautaire soient inscrits dans le formulaire. Cette information pourrait favoriser l'acceptation de votre demande.
- Dû au grand nombre de demandes qui nous sont adressées, vous remarquerez qu'il y a sur le formulaire en ligne plusieurs questions de façon à s'assurer que les trousse de la rentrée soient attribuées aux familles qui en ont le plus besoin.
- **Des documents sont demandés aux familles en guise de preuve d'éligibilité. La Fondation exigera une copie de ces documents. Il est donc important de bien lire les instructions avant de commencer à remplir le formulaire en ligne.**
- Vous devez faire parvenir à la Fondation, uniquement par la poste, à l'adresse suivante, les documents exigés. Fondation maman Dion, 130A, rue Notre-Dame, Charlemagne (Québec) J5Z 1H2.
 1. Une copie de l'Avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada confirmant le montant total de votre revenu, tel qu'indiqué à la ligne 150;
 2. Une copie de votre Avis annuel de la Régie des rentes du Québec, sur lequel apparaît votre revenu familial;
 3. Une copie de la première page du bulletin de chacun de vos enfants admissibles.

Nous vous rappelons que la Fondation maman Dion procure le matériel scolaire de base, des vêtements pour l'école ainsi que des lunettes, après un examen de la vue. Pour de plus amples informations, dirigez-vous sur notre site : www.fondationmamandion.org ou communiquez avec la Fondation maman Dion en composant le 1 866 430 3466.